Compte-rendu de la commission tourisme du 8 novembre 2023

Le 8 novembre 2023 à 17h30 la commission tourisme de la Communauté de communes Conflent Canigó s'est réunie au château Pams, à Prades, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents. Celle-ci figure en annexe du présent compte-rendu.
Présents : 21 soit 19 élus, 2 techniciens
Absents excusés : 7 excusés

La commission tourisme était présidée par Monsieur Jean-Louis Salies en qualité de Président de cette commission. Il remercie tous les participants de leur présence, et excuse les absents. En préalable à l'ordre du jour il propose d'ajouter les budgets prévisionnels de l'office de tourisme et du Pah 2024 pour pouvoir présenter les demandes de subvention au prochain bureau des maires et conseil communautaire, les derniers de l'année, et permettre à l'office de tourisme d'avancer sur l'action 2024.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Point sur les sentiers pédestres et la structuration du vélo,
- Le point d'information mobile,
- Les axes de travail 2024,
- Le Pays d'Art et d'histoire : le programme des rendez-vous, les recrutements et la consultation en muséographie du futur CIAP,
- Questions diverses.

➲ Point sur les sentiers pédestres et la structuration du vélo

Jean Grassaud, technicien APN au sein de l'Office de tourisme, présente le travail qu'il effectue au sein de l'office de tourisme sur les sentiers.
Jean Grassaud s'occupe plus particulièrement du pédestre mais depuis le départ de Nicolas, technicien vélo, il a pris en charge le suivi de l'activité vélo.
Il a terminé sa mission fin juillet pour partir vers des engagements sportifs donc Jean a repris le vélo en parallèle.
Concernant les sentiers Jean Grassaud précise que :

- Il accompagne les communes qui ont des projets locaux
- il travaille avec le PNR sur le sentier de la bastide à la Maison du parc
- il suit activement les travaux du syndicat mixte Florian Chardon était venu présenter le schéma de l'itinérance
- le CD 66 et la fédération de randonnée pédestre départementale dont la volonté est toujours de créer des sentiers type GR®P et GR®T
- l'itinéraire Géotraverse va réunir 3 parcs et présenter un sentier sur la géologie de 200 km avec des petites boucles et une interprétation géologique
- il s'attache à finaliser la mise en place de Geotrek, outil de valorisation des sentiers mais aussi outil de gestion et de suivi
- concernant les sentiers intercommunaux qui ont été votés en 2022, tous les dossiers d'inscription au PDIPR ont été envoyés et la Communauté de communes est en attente des retours du département.

Concernant l'entretien, il y a encore 20 jours de travail de rebalisage et de débroussaillage.
M. Salies constate que dans l'ensemble les sentiers sont en bonne santé, même s'il y a eu quelques coups de vent et que des arbres sont tombés. Compte tenu que ces sentiers sont souvent empruntés, ils s'entretiennent eux-mêmes.
Mme Laetitia Sitja, représentant Campôme, demande la raison du départ du chargé de mission vélo. Nadine Romieu, directrice, lui explique que Nicolas a démissionné pour une carrière sportive, qu'il a eu l'opportunité de combiner sports et rugby, qu'il a été débauché par un PNR offrant une place dans une équipe de rugby.
Bien qu'il ne soit resté que 7 mois, Jean explique que Nicolas a déjà bien débroussaillé le travail sur le vélo
- il a ainsi suivi le un plan intercommunal dédié au vélo initié par Monsieur Lambert, élu à Prades, avec un développement local de la pratique de tous les jours, intéressant pour l'accès aux sentiers ou aux itinéraires.
- il a commencé à accompagner la commune de Mosset, qui a beaucoup parié sur le vélo VAE avec 10 itinéraires.
- Il a également pré-identifié des itinéraires VTT déclinés en 3 pratiques : le VTT pour sentier technique, le Gravel et le VTTAE familial découverte, et le vélo de route.
Jean informe que le syndicat mixte a initié un schéma vélo : l'étude est en cours, menée par la société Caminade ; le résultat de cette étude est attendu entre mi et fin décembre.

M. Salies demande où en est la véloroute départementale. Jean explique qu'il y a du retard et que pour pouvoir aller jusqu'à Olette il faudrait patienter entre 10 à 15 ans ; le tronçon Villefranche-Ria devrait être finalisé dans les 3 à 5 ans ; il termine par la problématique Vinça – Marquixanes, après Bouleternère, qui n'a toujours pas été résolue.
M. Chareyre, représentant Taurinya, apporte une information pour les VTT et VAE : ces derniers pourraient rejoindre la route en passant via la montagne ; toutefois il confirme que pour la véloroute il n'y a pas de solution.

Mme Pradeille et Mme Arquer, élues représentant Catllar, annoncent qu'il y a un nouveau tronçon vélo à Catllar mais qu'il s'avère dangereux : les vélos sont dessinés au sol mais il manque des panneaux explicatifs, comme cela a été fait à Bouleternère. Jean explique que la problématique réside dans le fait qu'il n'existe pas à ce jour de panneau officiel normé ; il est suggéré aux élus de Catllar de demander à Gérard Barjavel de réaliser un dessin pour panneau.

Concernant le vélo, M. Calais, représentant Casteil, pense que travailler le volet vélo n'est pas indispensable. Pour lui la difficulté des loueurs à pérenniser leur activité, comme celui de Vernet-les-Bains, en est la preuve.
Mme Sitja confirme que les clients de leurs hébergements viennent avec leurs propres vélos. Dans la vallée de la Castellane tous ceux qui ont le label accueil vélo peuvent s'en rendre compte.
Jean précise que ce n'est pas l'activité vélo qui doit être remise en cause. En fait, pour la location de vélo ce sont le modèle économique des loueurs, le renouvellement constant du parc et l'entretien, qui posent un problème. M. Salies maintient que selon lui le vélo doit être développé, comme la randonnée pédestre, pour devenir l'un des points forts de notre territoire ; pour cela il importe de s'attacher à structurer l'offre en vue de répondre aux attentes des clients.
M. Salies remercie Jean pour le travail qu'il mène à bien.

➲ Le point d'information mobile

M. Salies précise que l'Office de tourisme (OTI) a aujourd'hui la possibilité, à la suite de l'attribution d'une subvention par le département, d'effectuer l'achat d'un véhicule pouvant servir de point d'information mobile et d'outils de promotion. Il rappelle l'historique de ce dossier :
Lors de la commission tourisme du 2 novembre 2022 nous avons présenté le projet d'office de tourisme mobile, ses objectifs et son financement.

L'OTI a répondu à L'APPEL A PROJET du CONSEIL DÉPARTEMENTAL 66 « Pour un Tourisme Durable Solidaire et Innovant » Dans le département des Pyrénées-Orientales : 2021/2023 ouvert aux Associations Loi 1901. L'aide était plafonnée à 150 000 € par projet avec un taux maximum de 80% appliqué sur le montant total des dépenses éligibles HT.
Le 3 août dernier, l'OTI a eu le plaisir d'apprendre que l'Assemblée Départementale des P.-O. lui a attribué une subvention de 69 566 € pour la réalisation de ce projet.
Comme convenu lors des commission et CA, une fois la subvention attribuée nous devions mettre au débat ce dossier pour savoir si l'OTI réalise ou non cet investissement :

- sur un budget prévisionnel global de 104 750€ la subvention du CD66 étant de 69 566€ (80% de l'achat HT) l'OTI devrait autofinancer 35 184€. Pour cela il dispose d'une réserve de près de 134 000€. Les frais de fonctionnement annuel sont estimés à 4 000€ (assurance, entretien, carburant).
- le modèle : un camion CITROËN MEHARI JUMPER PANELVAN FOURGON (comme le camion d'épicier d'autrefois) HDI 140 CV TYPE H serait floqué aux couleurs et logos/marques de la destination.

Nadine Romieu présente le projet, les objectifs et le fonctionnement de ce point d'information mobile et outil de promotion :
POURQUOI ? POUR QUI ? OÙ ? QUAND ?

- Mieux répondre aux visiteurs en allant là où ils se trouvent (zone de baignade, villages ou sites classés, départs de randonnées…)
- Permettre un meilleur maillage du territoire en termes d'accueil et de diffusion de l'information en couvrant les « zones blanches »
- Apporter un dispositif d'accueil supplémentaire / complémentaire en proposant une tournée en itinérance…
- Se rendre visible tout au long de l'année dans le Conflent et dans le dépa*rtem*ent pour des évènements ponctuels.
- Faire de la communication pendant certains évènements (Festivals, marchés de producteurs, Journées d'animations, de sensibilisation, pots d'accueil etc…)
- Création possible de partenariats avec les acteurs locaux : prestataires du territoire et institutionnels
- Toute l'année avec 2 périodes clés : en haute saison : gestion des flux, toucher de nouveaux visiteurs…. Et en basse saison avec les rendez-vous et ateliers pour les professionnels
- Une fréquence des sorties, adaptées selon la saisonnalité, événementiels et météo : 1/semaine en basse saison et jusqu'à 2 sorties/semaine en haute saison (élaboration d'un planning des sorties)

Il est souligné la possibilité de travailler en partenariat, avec des prestataires et acteurs locaux (Réserves Naturelles Pyrénées Catalanes, PNR, Syndicat mixte Canigó grand site) pour optimiser l'utilisation de cet équipement.

Un débat relativement houleux est alors engagé entre les membres contre, et les membres pour.

Concernant la réserve financière de l'OTI, Mme Sitja rappelle qu'elle provient en partie des aides attribuées lors de la pandémie COVID, ce que confirme Nadine Romieu : les allégements de charges COVID ont en effet permis de constituer un bas de laine confortable, qui se sont ajoutés aux fonds de la réserve.

En résumé les membres contre font part des objections suivantes :

- se pose la question du gaspillage de l'argent public : pour Mme Sitja il n'est pas raisonnable de gaspiller de l'argent public, d'autant plus qu'aujourd'hui les habitants ne comprendraient pas qu'on augmente les impôts locaux et qu'on achète ce type de matériel. Monsieur Calais est également de cet avis.
- le manque de visibilité sur le retour sur investissement, les retombées, pour M. Calais : Nadine Romieu indique que plusieurs offices de tourisme utilisent ce type de de matériel depuis plusieurs années et que si ce n'était pas rentable ils l'auraient arrêté ; en outre elle indique que 35 000€ correspond au prix d'une

campagne de communication et qu'en outre cet investissement s'amortit sur plusieurs années ; une campagne de communication métro bus à Toulouse pour 15 jours coûte dans les 10 000€ à 15 000€.

- la présence suffisante de points d'information dans le territoire et le fait que les professionnels font relais d'informations pour Mme Sitja. Elle avait par ailleurs, lors d'une précédente réunion, proposer des alternatives comme placer l'argent dans des projets comme la refonte du site numérique, et installer un stand Office de tourisme au cœur du marché de Prades, mais elle constate que cette dernière proposition n'a pas été suivie.
- le fonctionnement : qui conduirait le véhicule et qui renseignerait ? Mme Andrade et Mme Rosa, représentant Valmanya, s'inquiètent et estiment que le personnel de l'office de tourisme ne connaît pas le territoire et n'est pas capable de renseigner correctement.
- le prix de l'investissement : M. Chareyre propose d'acheter plutôt un camion beaucoup moins cher, type fourgon d'occasion équipé par des spécialistes de camping- car ; en tant qu'ancien carrossier il a connaissance du milieu. Mme Romieu lui répond que les devis ont été faits auprès de spécialistes du marché, qu'il importe d'avoir un véhicule qui permette au personnel de se déplacer sans avoir à jouer le rôle de déménageur à chaque sortie, et qu'en outre la subvention n'est attribuée que sur l'achat d'un véhicule neuf.

Les membres pour lesquels cet investissement est utile parce qu'il permettrait de :

- Optimiser notre visibilité dans le territoire mais aussi hors territoire : Pour M. Salies, notre Conflent a besoin de notoriété, de promotion ; beaucoup de choses ont été faites pour la mer et le ski, nous sommes entre ces deux destination mer-montagne, avec un patrimoine naturel et culturel remarquable, mais nous n'avons pas encore une visibilité phénoménale ; l'OTI fait partie des acteurs qui font venir le touriste, ce point d'information mobile lui permettrait de travailler encore mieux la visibilité de notre destination.
  M. Xifre, représentant Sahorre, est d'accord avec ce point de vue. Il indique que ce n'est pas juste un point d'information mobile mais aussi un outil de promotion et de visibilité.
  M. Chatelus, représentant Estoher, est aussi de cet avis.
- Assurer l'accueil et la diffusion de l'information en dehors des BIT dans des points clés qui attirent des visiteurs mais qui ne disposent pas de point d'information : ex. être présent aux bains de St-Thomas, gorges de la Carança… Il s'agit d'aller à la rencontre du visiteur qui ne se déplace plus en office de tourisme.

M. Salies propose à la commission de voter en indiquant qu'ensuite ce projet sera examiné en commission des maires. M. Chatelus indique que c'est effectivement la procédure, qu'en commission on discute des sujets et qu'ensuite ce sont les élus qui valident, en bureau des maires, et si besoin en conseil communautaire.
Résultat : 9 contre, 9 pour et une abstention. M. Salies indique qu'étant donné le résultat du vote, ce sera au bureau des maires de trancher. Il précise qu'il faudra quand même voter la subvention, compte tenu que la commission vote la subvention allouée et non le budget de l'OTI.

➲ Les axes de travail 2024

Nadine Romieu présente les axes de travail 2024. L'équipe de l'Office de tourisme propose de continuer à déployer sa stratégie basée sur la diffusion et la qualification de l'information, la structuration de l'offre, l'accompagnement des prestataires, la promotion et la communication, la commercialisation et bien entendu le maintien du classement de l'OT en Catégorie. Elle fait un focus sur les nouvelles actions proposés en 2024

- Qualification et structuration de l'offre : Jean indique que le département met à disposition l'outil Outdoorvision. Il s'agit d'un intranet déployé par le ministère des sports qui permettra d'avoir des informations très précises sur les sentiers et tous les sports en général. Les Pyrénées-Orientales sont un des départements pionniers pour s'essayer à cet outil ; il ajoute que via le PDESI le département va qualifier et sécuriser les sites de pratique de la destination

- Maintien de l'agrément organisme de classement des meublés, continuité du classement des hébergements et de la mission APN sentiers avec la structuration du vélo
- Accompagnement des prestataires et des communes dans leur développement avec des RDV spécial professionnels *(rendez-vous personnalisés/collectifs, ateliers et temps d'échange) : les mercredis et jeudis PROS*
- Promotion : continuité de participer à 2 salons grand public spécialistes randonnée et APN et à des rendez-vous professionnels. Jean présente le salon Occ'ygène et confirme que le test de 2023 était positif pour la destination Grand Site Occitanie, qu'il y avait du monde et de la demande qualifiée. C'est pour cela que l'on propose de le reconduire : les Toulousains nous connaissent mais pas trop, ils sont en recherche d'informations
- Communication / Presse : création de nouveaux supports notamment d'un Magazine carnet de voyage en remplacement du guide A faire / A voir.
  M. Calais demande quel serait le coût d'une attachée presse à l'année.
  Mme Bouchez, représentant Los Masos, demande des précisions sur le guide hébergement : elle a des hébergeurs qui ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas dans le guide d'hébergement. Madame Romieu lui explique le fonctionnement, le fait que l'hébergeur doit prendre un service payant pour pouvoir apparaître dans le guide papier ou sur le site internet.
- Commercialisation : cette année verra la démarche sur la promotion du tourisme d'affaires se concrétiser.
- Animation : démarche Ambassadeurs, l'événementiel Festi Conflent et les Rencontres du Tourisme
- Observation : mise en place d'un outil d'observation (statistiques et prospective sur la saison) en partenariat avec le GSO et l'agence de Pyrénées.
- Mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire
- Démarche qualité : maintien du classement de l'OTI en Catégorie I.

Une fois toutes les actions présentées, M. Salies propose de passer au budget prévisionnel et plus particulièrement à la subvention. Il explique que chaque année il faut revoir la participation financière de la communauté de communes en fonction de l'évolution du coût de la vie de l'inflation. Le budget alloué au tourisme, pour la Communauté de communes, est important mais il rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'elle encaisse la taxe de séjour qui est sans cesse en évolution, et les retombées économiques pour les acteurs du territoire. Ainsi la participation de la Communauté de communes en soutien au développement touristique reste selon lui tout à fait honnête.
Il précise à nouveau qu'il s'agit de voter la subvention allouée par la Communauté de communes à l'OTI et non le budget global de l'OTI. Ce qui intéresse M Salies, est de pouvoir présenter la subvention qui sera proposée au bureau des maires et en conseil communautaire.

Il est proposé une subvention de la Communauté de communes de 635 000€ soit +5% par rapport à 2023 pour subvenir aux augmentations de charges.
Le budget prévisionnel présenté intègre le point d'information mobile. Il est alors reclarifié par M. Salies que la Communauté de communes ne vote pas le budget de l'OTI mais une subvention, que c'est le conseil d'administration de l'OTI qui vote le budget et décidé des dépenses.

- TOTAL DES CHARGES : 864 965€ avec le point d'info mobile + refonte du site Internet si subvention
- TOTAL DES PRODUITS : 816 316€

Dont une subvention Communauté de communes de 635 000€
Et un autofinancement de 48 649€ dont 35184€ pour le point d'info mobile.

Certains élus reviennent sur le projet de point d'information mobile.
M. Chareyre donne son exemple : lorsqu'il est parti en vacances dans le Jura en camping, comme il avait eu toutes les informations au camping, il n'est allé à l'office de tourisme que pour obtenir des informations complémentaires. Il ajoute qu'en plus on utilise aujourd'hui son portable pour avoir des informations, ce que confirme M. Calais : l'importance du numérique.

Concernant les campings de la côte, Mme Sitja estime qu'ils disposent de l'information sur notre destination : ils participent tous aux bourses d'échange, comme elle a pu s'en rendre compte après les avoir faites pendant 20 ans.
M. Salies n'est pas de cet avis. Si tout passait par le numérique, les publicités ne seraient plus sollicitées, les groupes ne se battraient plus pour être sur les chaines de télévision nationales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le débat reprenant, M. salies y met fin, en précisant que son intervention n'a pas pour but d'arrêter le débat, ce dernier ayant eu lieu et tout le monde ayant eu l'opportunité de s'exprimer. Comme il l'a expliqué, la commission est réunie pour discuter des dossiers, mais qu'en cas de « litige », ce sont les politiques qui décident. M. Chatelus conforte le discours de M. Salies et conclut en disant que la commission a fait son travail, qu'elle a débattu, mais qu'étant donné que les membres ne sont pas d'accord sur le projet de point d'information mobile de l'OTI, le vote donnant moitié pour et moitié contre, ce sera aux décideurs de trancher.

➲ Le Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire (Pah) est alors abordé succinctement, le temps ayant été largement utilisé sur les sujets précédents.
M. Salies précise que même si c'est un dossier relavant de la commission culture, il tient à ce que les membres de la commission tourisme aient l'information, suivent ce dossier important pour la Communauté de communes.
Il présente Mme Elisabeth Ghelfi en précisant qu'elle a été élue au poste de vice-présidente à l'OTI en charge du Pah, en remplacement de Bernard loupien, en juillet. Mme Ghelfi commente rapidement le programme des rendez-vous mis en place cet automne : le 5e rendez-vous, une conférence, aura lieu le 17 novembre, à Olette, suivi le 25 novembre par la visite guidée de Conat. Elle annonce que le Pah est bien en marche, sa mise en œuvre est opérationnelle, et constate que les habitants apprécient les rendez-vous mis en place depuis septembre. Elle ajoute que les recrutements de personnel qualifiés dédiés au patrimoine sont en cours, en l'occurrence un.e chef.fr de projet au label et un.e médiateur.trice culturelle, et pour finir que le projet de CIAP avance aussi avec l'aide d'une muséographe pour travailler sur le scénario de visite de l'exposition temporaire.

La subvention du pah, d'un montant de 82 244€, présentée par M. Salies est validée à l'unanimité, sans aucun commentaire.

En l'absence de questions diverses, le président conclut cette commission en remerciant tous les participants d'avoir pris le temps de venir et d'avoir participé aux débats.

A Prades, le 9 novembre 2023,
M. Salies Jean-Louis, Président de la commission tourisme